



La Vie Avesnoise

www.avesnes-les-aubert.fr

N° 70 - Décembre 2020

TRAVAUX

**Le point sur l'avancement
du chantier de la salle des
fêtes... p 4-5**



Horaires de la mairie.



Au regard du confinement, les guichets sont ouverts au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h. Vous pouvez également contacter les services municipaux par mail : accueil.mairie@avesnes-les-aubert.fr ou par téléphone ☎03.27.82.29.19. Merci de votre compréhension.

Permanence de l'Espace Info Énergie.



Pour obtenir des conseils et un accompagnement dans le montage des dossiers de demande de subventions liés aux travaux d'amélioration de votre habitat, M^{me} Amandine Raux, conseillère de l'EIE sera présente en mairie, sur rendez-vous au ☎03.62.53.25.18.

Restaurants du Cœur.



La distribution se fera les 3, 10, 17, 23 et 30 décembre dans les bâtiments situés à côté des ateliers municipaux - 39 rue Henri Barbusse.

Le Secours Populaire.



En cas d'urgence, contactez les responsables du Secours Populaire, à la Maison de la Solidarité - 39 rue Henri Barbusse. Contact : M^{me} Isabelle Libert ☎06.09.43.82.82.

Le Secours Catholique.



En cas d'urgence, contactez le Secours Catholique de Cambrai au 18 rue du Petit Séminaire. ☎03.27.81.21.89.



Les horaires hivernaux du cimetière communal.

Depuis le 1^{er} décembre dernier, le cimetière est ouvert chaque jour de 8h30 à 17h30 jusqu'au 31 mars 2021.



Recensement militaire.

Tout jeune Français qui est âgé de 16 ans doit spontanément se faire recenser en mairie. C'est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics. Lors de cette démarche en mairie, il lui sera demandé son nom, ses prénoms, la date et le lieu de sa naissance et les mêmes éléments concernant ses parents, l'adresse de son domicile et enfin sa situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle. Merci de se munir des pièces suivantes : une pièce d'identité justifiant de la nationalité française et un livret de famille à jour.



Pensez-y : venue du Bus France Services le 7 janvier 2021.

Le projet de Bus France Services du Conseil Départemental du Nord a pour objectif d'aider les habitants dans leurs démarches administratives (CAF, Pôle Emploi, CPAM, dossier de retraite, etc...). Le Bus France Services s'installera sur la Place de la République le 7 janvier prochain* de 9h30 à 13h00 et de

14h00 à 16h00.

En raison de la crise sanitaire, et pour bénéficier de ce service, il est impératif de prendre rendez-vous au ☎03.59.73.18.30.

Le port du masque et la désinfection des mains sont obligatoires pour entrer dans le bus.

*Sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire.



Un appel à projets en faveur de l'habitat rural.

Le Département vient de lancer un appel à projets en direction des particuliers, propriétaires privés, souhaitant transformer en logements locatifs tout ou partie d'anciens bâtiments à usage professionnel (bâtiment agricole, industriel, atelier, etc.).

Le Département souhaite en effet encourager la reconversion de bâtiments à usage professionnel inutilisés en logements destinés à un public n'ayant pas forcément accès au marché libre du logement. Une aide à l'investissement pourra être accordée aux propriétaires privés (particuliers, en activité ou en retraite) sur deux types de bâtiments :

- ⇒ des bâtiments inexploités qui ne présentent plus d'usage professionnel. Cela peut concerner des granges, des étables, des ateliers, etc.
- ⇒ des logements vacants, inoccupés, ou la restructuration d'un bâti existant.

Pour plus d'information ou pour télécharger le dossier de candidature, rendez-vous sur le site du département : www.lenord.fr

Bulletin mensuel d'informations municipales

3 rue Camélinat
59129 Avesnes-les-Aubert
Directeur de publication :
M. Alexandre Basquin
Photos, Conception, Rédaction :
Service Communication
de la Ville d'Avesnes-les-Aubert
Impression : Imprimerie Le Lièvre
16 Avenue de Saint-Amand
59300 VALENCIENNES
Diffusion : 1800 exemplaires
Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2014
ISSN 2492-4326

Numéros Utiles

Mairie : 03.27.82.29.19 - Fax : 03.27.82.29.11 - Courriel : accueil.mairie@avesnes-les-aubert.fr
Services Techniques : 03.27.78.39.44
C.A.P.A.H.D. : 03.27.82.29.17
Accueil périscolaire « L'île aux enfants » : 03.27.82.29.04
Crèche : 03.27.79.78.21 - Relais d'Assistantes Maternelles : 07.86.56.26.25
U.T.P.A.S. : 03.59.73.36.50
Mission Locale : 03.27.70.86.59
Pompiers : 18 - Secours Médical : 15 - Gendarmerie : 17
Médecin de garde : 03.20.33.20.33 - Pharmacie de garde : 08.25.74.20.30
Point info déchets du SIAVED : 0800 775 537
Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis : 03.27.75.84.79

Pour recevoir la newsletter municipale.

Abonnez-vous en mairie
ou sur le site
www.avesnes-les-aubert.fr

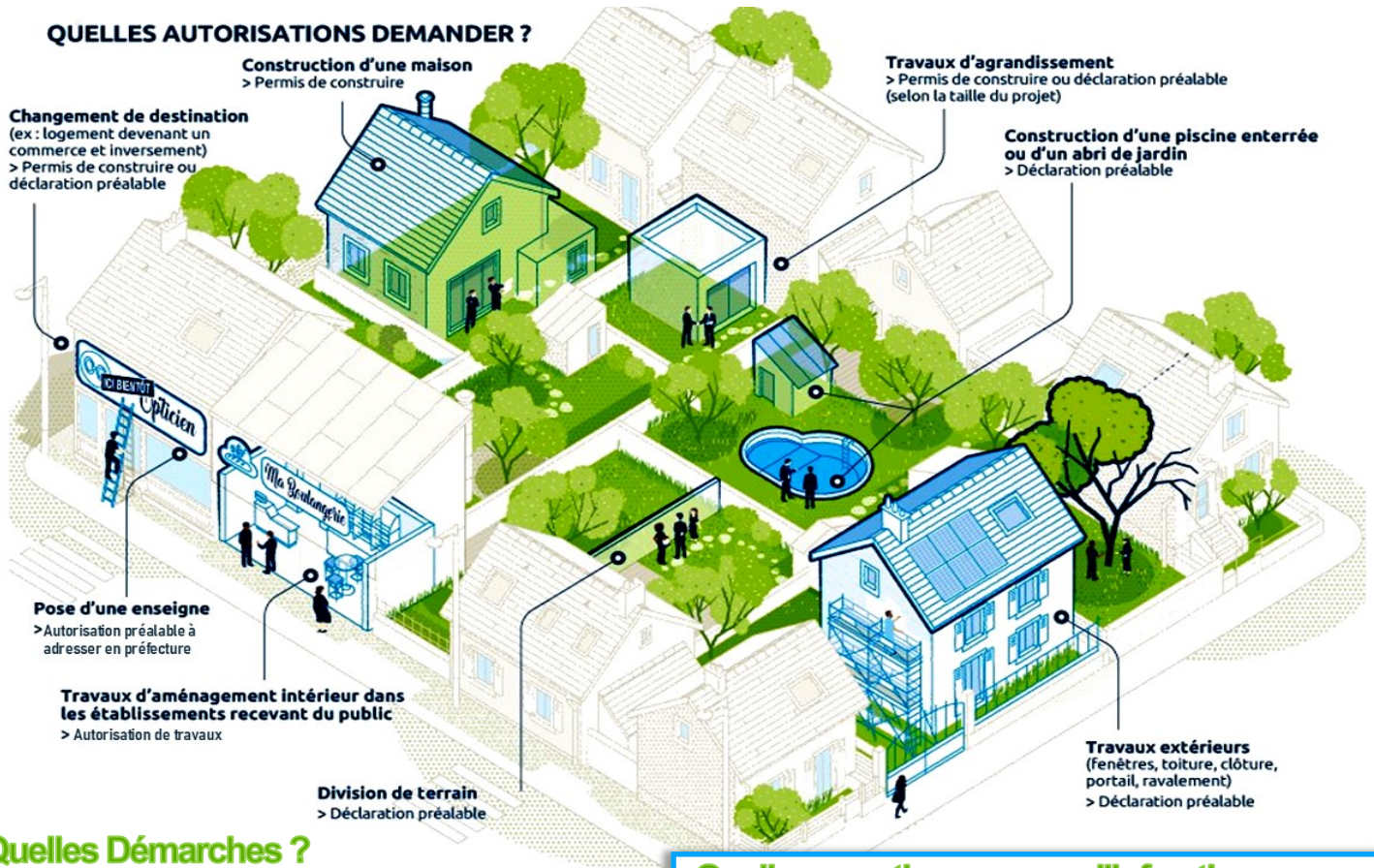


Ma commune aime
lire et faire lire

Être en règle avec mes travaux

Agrandissement de votre maison, installation d'une clôture, ravalement de façade, construction d'un abri de jardin... Avant de vous lancer dans des travaux, vous devez demander une autorisation en mairie. Le point sur les règles en vigueur et les démarches à effectuer.

QUELLES AUTORISATIONS DEMANDER ?



Quelles Démarches ?

1 → Se renseigner sur les règles applicables sur le terrain

- En mairie, guichet n°2 - service urbanisme
- Par téléphone : 03.27.82.29.19
- Par mail : accueil.mairie@avesnes-les-aubert.fr

2 → Retirer un dossier

- En mairie, guichet n°2 - service urbanisme
- Sur le web : www.service-public.fr (rubrique Logement/Urbanisme/Autorisations d'urbanisme)

3 → Déposer le dossier renseigné

- En mairie, guichet n°2 - service urbanisme
- Par courrier recommandé :
Hôtel de Ville - service urbanisme
3 rue Camélinat BP 29 - 59129 Avesnes-les-Aubert

4 → Examen de votre demande

À partir du Code de l'urbanisme et du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par le Syndicat Intercommunal « Les Murs Mitoyens » de Caudry.

5 → Réponse

Délai d'instruction : 2 mois pour le permis de construire d'une maison individuelle, 1 mois pour une déclaration préalable (délai pouvant être rallongé). L'absence de réponse dans ces délais vaut autorisation dans la majorité des cas.

6 → Afficher l'autorisation de travaux

De façon visible depuis la rue et pendant 2 mois consécutifs minimum et durant toute la durée des travaux. C'est le début de la période de recours par des tiers.

Quelles sanctions en cas d'infractions aux règles d'urbanisme ?

Plusieurs infractions d'urbanisme sont considérées comme des délits et sont condamnables pénalement, parmi lesquelles : réaliser des travaux sans avoir obtenu d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, de démolir, d'aménager ou déclaration préalable) ; ou ne pas respecter les prescriptions de l'autorisation d'urbanisme obtenue ou encore réaliser des travaux après la péremption de l'autorisation d'urbanisme.

Pour ces infractions aux règles d'urbanisme, les sanctions pénales suivantes sont applicables (art. L.480-4 du Code de l'Urbanisme) :

- amende de 1 200 € à 6 000 € par m² de surface de plancher construite ou démolie irrégulièrement. Ces montants sont multipliés par 5 pour les personnes morales.
- en cas de récidive, 6 mois d'emprisonnement.
- pour les personnes morales, l'interdiction d'exercer une activité professionnelle ou l'exclusion des marchés publics.
- obligation de mise en conformité ou de démolition des travaux irréguliers.

Il est également à noter que l'auteur du délit ne peut pas s'abriter derrière une prétendue ignorance des règles.

Quand des travaux sont réalisés dans le logement, chacun doit, en conscience, en informer la mairie. Il n'est pas juste en effet que certains ne déclarent pas leurs travaux quand d'autres font le nécessaire pour être en conformité avec les règles d'urbanisme.

Le point sur l'avancement du chantier de la salle des fêtes

Depuis cet été, les entreprises sont à nouveau à l'œuvre tout en respectant le protocole sanitaire édité par le Ministère du travail. Il est à noter qu'au regard de la période de reconfinement, le chantier a tout de même continué.



Pour faciliter l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, les escaliers intérieurs de l'entrée latérale ont été supprimés et comblés. Une rampe extérieure est en cours de création pour combiner les niveaux selon les normes réglementaires d'accessibilité.

Les travaux à l'intérieur ont consisté en la pose du nouveau carrelage, de finition au niveau des plâtreries, de l'électricité et des branchements de chauffage et de ventilation.

Les travaux d'aménagement extérieur sur l'avant et l'arrière du bâtiment sont en cours de réalisation.



Avant



Après

Une partie de la façade a été repeinte. Une teinte plus claire et plus actuelle a été appliquée.



Un carrelage moderne est posé dans la salle principale autour du parquet (qui sera rénové) et sur le sol des autres salles.



Les installations de chauffage et de soufflerie sont impressionnantes.

Bonne nouvelle : la ville a obtenu une aide financière supplémentaire

La municipalité a d'ores et déjà obtenu des subventions du Conseil Départemental du Nord pour 300 000 € au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB), du Conseil Régional des Hauts de France pour 450 000 € au titre de la PRADET et de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 373 345 €.

Aujourd'hui, bonne nouvelle ! Après de multiples démarches, la Municipalité a obtenu une subvention complémentaire de l'État, dans le cadre d'un plan de relance, d'un montant de 283 349 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Nous pouvons nous en féliciter et nous remercions M. le Sous-Préfet pour son accompagnement et l'aide apportée pour l'obtention de cette nouvelle subvention.

Rentrée scolaire des vacances d'Automne : des masques offerts aux écoliers



La Municipalité met tout en œuvre pour faire face, dans la limite de ses compétences et de ses moyens, à cette épidémie de coronavirus.

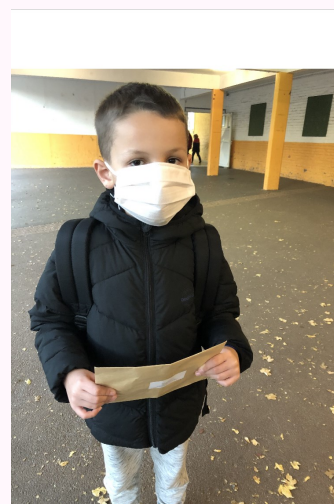
Elle avait déjà jugé particulièrement opportun de fournir un masque à chaque habitant (enfant compris) avant le déconfinement. Puis de fournir les collégiens à l'occasion de la rentrée scolaire de septembre.

Pour la rentrée des vacances d'automne, la municipalité a souhaité équiper les écoliers avesnois. Cette rentrée scolaire s'est faite dans le contexte bien particulier que nous connaissons tous avec le reconfinement.



Le protocole sanitaire du Ministère de l'Éducation Nationale impose le port du masque pour tous les écoliers à partir de 6 ans. Toutefois, le Ministère n'a pas fourni les masques et cela peut s'avérer être un coût important pour les familles. C'est pourquoi, dans un souci de solidarité, la Municipalité a commandé un masque lavable par écolier.

La santé et la sécurité sanitaire des enfants ne pouvant souffrir d'aucun frein.



Travaux automnaux.

En octobre dernier, le SIDEC et Noréade ont procédé à des travaux respectivement dans la rue Sadi Carnot et dans le sentier de la Gare.

Les travaux d'enfouissement des réseaux dans la rue Sadi Carnot portés par le SIDEC avancent bien.

Pour ce qui concerne les travaux de Noréade au sentier de la Gare, ils suivent également leur cours.

COMMERCE ET ARTISANAT

PLB2E

M. Pierre-Luc QUENTIN souhaite vous annoncer la création de son bureau d'études et d'économies : PLB2E.

Vous avez un projet de construction ou de rénovation et vous avez besoin d'une estimation, d'un avis sur une faisabilité technique ou économique ou de tout renseignement technique, contactez PLB2E.

M. Quentin est à votre disposition au 124 Route Nationale à Avesnes-les-Aubert - Tél : 06.85.28.40.29
Mail : pl.quentin@plb2e.com

Désertification médicale : étudier toutes les solutions pour préserver l'avenir



On entend beaucoup parler du manque de médecins, notamment généralistes. C'est un problème national, d'autant plus important d'ailleurs dans les territoires ruraux. Il n'y a malheureusement pas de solution toute faite pour y pallier et chacun comprend que rien n'est simple en la matière. Toutefois, et même si tout ne dépend évidemment pas d'elle, la Municipalité étudie toutes les solutions adaptées pour tenter de préserver l'avenir.

Il n'est qu'à lire la presse écrite, écouter la radio ou regarder la télévision, pour se rendre compte que la désertification médicale est un problème profond qui nécessite des mesures nationales. Pour autant, la Municipalité ne reste pas l'arme au pied.

Dernièrement encore, elle a rencontré, à leur demande, des représentants des professionnels de santé de la commune pour échanger et discuter sur ce sujet d'importance. Le constat est partagé et les participants à la rencontre s'accordent à dire que le problème n'est pas uniquement lié à un manque d'infrastructures. D'ailleurs, la simple création de bâtiments ne permet pas à elle seule de faire s'installer de nouveaux médecins, à l'image de certaines maisons de santé créées récemment dans certaines communes et sans nouveaux médecins en leur sein. Rappelons en effet qu'il s'agit d'une profession libérale.

Certains projets nouveaux sont privés, d'autres portés par les collectivités, souvent via un partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). Toutefois, le cahier des charges émis par l'ARS pour la réalisation des travaux, peut apparaître drastique et complexe. C'est parfois un frein à la sortie de projet puisqu'il nécessite, en plus, que les professionnels de santé s'engagent et portent un projet médical.

Les choses ne sont donc pas si faciles que l'on pourrait le penser, que ce soit au niveau administratif ou budgétaire car les coûts engagés sont d'importance et peuvent allégrement dépasser le million d'euros.

Pour autant, et même si elle ne peut répondre à elle seule à la problématique de la désertification médicale, la Municipalité s'engage à étudier toutes les possibilités d'action pour pourvoir au manque de médecins, en lien avec l'engagement sincère des professionnels de santé mais aussi les capacités budgétaires de la commune.

Information sur la Trésorerie. Une demi-victoire !



Depuis plusieurs mois maintenant et à la suite de l'annonce gouvernementale de la fermeture de la quasi-totalité des trésoreries du département dont celles d'Avesnes-les-Aubert, les élus et les habitants se sont mobilisés pour éviter la fermeture de ces services de proximité.

Toutefois, la réforme n'a malheureusement pas été remise en cause par le gouvernement et la fermeture de nombreuses trésoreries a été confirmée. La trésorerie d'Avesnes-les-Aubert sera donc fermée à compter du 31 décembre prochain. Nous le déplorons.

Cependant, la belle mobilisation menée n'aura pas été vaine, puisque la Municipalité a tout de même obtenu des avancées significatives comme la tenue d'une permanence hebdomadaire du service des impôts en mairie et l'installation du Bus France Services une fois par mois, qui pourra répondre également aux usagers sur les sujets liés aux impôts.

Sur le Cambrésis, un deuxième service de gestion comptable sera ouvert à Caudry en plus de celui de Cambrai et les trésoreries hospitalières resteront dans l'arrondissement alors qu'elles devaient être transférées à l'origine à Maubeuge et Valenciennes.

Alors même si cette réforme suit malheureusement son cours, la mobilisation aura permis de sauvegarder certains services dans l'arrondissement et **de sauver plus de 25 emplois**. Merci donc à toutes celles et ceux qui se sont investis dans cette bataille.

La 34^{ème} édition du Téléthon*

« Dynamic projets » organise habituellement les animations autour du Téléthon sur notre commune. En cette année si singulière, ils ont souhaité diffuser ce message :



« Le dimanche 6 décembre 2020, faites-vous livrer votre petit-déjeuner à domicile au profit du Téléthon* !

17 communes du Cambrésis dont Avesnes-les-Aubert se mobilisent pour vous faire profiter de cette action solidaire inédite ! Alors nous comptons sur vous, réservez vite au ☎06.45.75.38.67 ou sur le web à

l'adresse suivante : bit.ly/telethoncambresis.

Nous vous rappelons que vous pouvez également déposer votre don dans l'urne située au guichet n°1 de l'accueil de la mairie (uniquement par chèque à l'ordre de l'AFM-Téléthon) ou de nous contacter au ☎ 06.87.21.99.39. »

► Plus d'informations sur la page Facebook : Téléthon Avesnes-les-Aubert.

*Sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire et des règles de confinement

AGENDA



La commémoration du 11 novembre

Une gerbe a été déposée au monument aux morts et, malgré les circonstances, Alexandre Basquin a souhaité adresser un courrier à toutes les forces vives Avesnoises. En voici quelques extraits : « Malgré que nous ne puissions pas nous réunir physiquement, il nous appartient de perpétuer la mémoire et le souvenir.

Qu'il nous soit permis ici de saluer les anciens combattants, les enseignants et le secteur associatif qui font un travail remarquable en la matière. Il est en effet plus que jamais important de faire prévaloir le devoir de mémoire, au-delà d'ailleurs des circonstances que nous connaissons aujourd'hui ».

► Retrouvez l'intégralité de ce courrier sur le site : www.avesnes-les-aubert.fr

Des bons d'achat pour le Noël des Aînés

Malgré la crise sanitaire, il est important pour la Municipalité de célébrer le Noël des Aînés, et de profiter de cette belle occasion pour soutenir l'économie locale et le commerce avesnois. Comme pour la fête des mères en mai dernier, la Municipalité a choisi d'offrir des bons d'achat pour un montant total de 15 € à chaque avesnois(e) de 65 ans et plus inscrit(e) en mairie.

Des bons d'achat, valables chez les commerçants avesnois* (sauf dans les pharmacies et les grandes surfaces) et qui seront directement adressés au domicile des aînés déjà inscrits.



Pour les personnes qui ont fêté leurs 65 ans cette année ou qui ne se sont pas déjà inscrites, un coupon

d'inscription est disponible en annexe de ce bulletin. Celui-ci est à remplir et à retourner en mairie avec les pièces demandées avant le 16 décembre 2020.

Nos aînés avesnois pourront ainsi choisir en toute liberté ce qui leur est utile et ce qui leur fait plaisir. La riche diversité des commerces de notre commune fait qu'ils trouveront sans nul doute leur bonheur.

*Les commerçants restent évidemment libres et juges d'accepter ou non les bons.

NOS JOIES, NOS PEINES

Ils ont vu le jour

SARR Djeinaba, née le 21/10/2020 d'Aliou Sarr & Olympe Labadie.

LALOYER Charly, né le 24/10/2020 d'Erwan Laloyer & Cécilia Her.

COSTEUR Ambre, née le 10/11/2020 d'Amaury Costeur & Estelle Tison.

Il nous a quittés

CARPENTIER Patrick, 69 ans.